

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 39-361-1926 portant ouverture de crédits supplémentaires au de budget local. Exercice 1926.

n° 39-361-1926

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
31 décembre 1926

Numéro JO
n° 361 du 31/12/1926

Date du numéro
31 décembre 1926

VISAS

Le Gouverneur p. 1. de la Côte française des Sommsais El dépendances. officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884 : Vu le décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies, notamment en son article 81: Vu la circulaire du 15 août 1919 relative à l'ouverture de crédits en cours d'exercice: Vu les prévisions budgétaires de l'exercice 1926: Considérant que les dotations budgétaires des ch: ap: tres 2, 4, 5 9, 6, 8, 9, 10 et 13 seront insuffisantes pour assurer de payement des dépenses jusqu'à la chlure de l'exercice: Vu les réalisations de l'exercice 1926 qui laisseront à la clôture de le xerci '6 un excédent de recettes de plus de un million tous crédits supplémentaires prélevés: Conseil d'administration entendu,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

— Il est ouvert au budget local, exercice 1926, des crédits supplémentaires s'élevant à la somme de 1.365.000 francs et se réparissant comme suit : Chap. 2 Gouvernement (personne) 30.000 Chap. 4 Service d'adminisiration général (personne) 200.000 Chap. D. Service d'administration générale (matériel) 60.000 Chan. 6. Services financiers (personel) 100.000 Chap. 8. Dépenses des exploitations industrielles (personnel) 160.000 Chap. 9 Dépenses des exploitation indistrielle (matériel) 665.000 Chap. 10. Services d'intérêt social el écononmique (personnel) 50.000 Chap. 13. Dépenses diverses (matériels) 300.000 1.565.000 Art 2, — Ces crédits supplémentaires seront couverts par les dispombilités du budeel de l'exercice en cours. Art 3. — Le présent arrèié sera enregistré, communiqué partout où besom sera et inséré au journal officiel de la colonie.

tellier